

N° 22344. CONVENTION (N° 154) CONCERNANT LA PROMOTION DE LA NÉ-  
GOCIATION COLLECTIVE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE  
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-  
SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 19 JUIN 1981<sup>1</sup>

---

N° 22345. CONVENTION (N° 155) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ DES  
TRAVAILLEURS ET LE MILIEU DE TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉ-  
RENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 22 JUIN 1981<sup>2</sup>

---

#### RATIFICATIONS

*Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail  
le :*

4 janvier 1994

HONGRIE

(Avec effet au 4 janvier 1995.)

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1331, p. 267, et annexe A des volumes 1344, 1403, 1409, 1422, 1501, 1522, 1526, 1541, 1566, 1690, 1712, 1714, 1749 et 1769.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 279, et annexe A des volumes 1351, 1363, 1397, 1401, 1409, 1492, 1516, 1522, 1526, 1598, 1644, 1681, 1686, 1736, 1745 et 1749.